



Facturation d'un forfait eau chaude eau froide

Par cecilissy, le 06/07/2016 à 15:48

Bonjour
je viens de recevoir mon compte individuel de charges pour l'année 2015, et là oh surprise, je me rends compte que le syndic Nexity m'a appliqué un forfait de 50mcubes, alors que j'avais envoyé un relevé à l'entreprise Techem, soit 800 euros ce forfait je ne sais qui l'a décidé, apparemment en AG il y a de longues années, je n'étais pas au courant, mais je suis allée sur le site de notre immeuble les Terrasses de Rodin, où j'ai trouvé ceci:
Comptage, répartition et coût de l'eau dans la copropriété
Dans le cas contraire, une décision prise à l'unanimité en Assemblée Générale a fixé à 50m3 par compteur le forfait qui sera appliqué pour déterminer les consommations de l'année.
je viens d'interroger le syndic mais sans réponse : en quelle année , quelle Assemblée générale? et ce genre de décision ne doit-il pas être pris chaque année , pour chaque AG?
puis-je demander une régularisation? le syndic a-t-il le droit de conserver cet argent? doit-il me rembourser après régularisation?
merci cordialement
merci pour votre aide